Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

LUNERAY

Echelle : 1/4000

pièce n° 1 2 **3** 4 5
a b
c d

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâtis

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine bâti à préserver (L.151-19 CU)
- Ensemble d'éléments patrimoniaux et paysagers à préserver (L.151-19 et 23 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zone d'expansion des ruissellements
- Zone potentiellement inondable
- Zone de danger générée par une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (R.151-34, 1° CU)

0 250 500 m